

RÈGLES DE L'ART ET NORMES TECHNIQUES DE RÉFÉRENCE

PRÉAMBULE

Pourquoi un tel titre? Les normes ne constituent-elles pas les règles de l'art? N'est-ce pas un pléonasma que d'associer ces deux terminologies?

Eh bien, non! Mais ce n'est pas évident, et c'est la raison de cette présentation quelque peu inhabituelle aux fins de mettre en valeur la part de professionnalisme, de « tour de main », que comportent les métiers de la peinture et produits connexes.

RÈGLES DE L'ART

C'est une banalité que d'exiger d'un ouvrage qu'il soit fait « dans les règles de l'art ». Mais ces règles ne sont pas si faciles à définir parce que, par nature, elles ne sont jamais figées, et peuvent évoluer d'un ouvrage à l'autre.

Leur définition se fait en quelque sorte « par défaut » : les règles de l'art ne sont pas respectées quand la conception ou l'exécution est défectueuse, et qu'il en résulte un dommage ou un risque dans l'utilisation de l'ouvrage ; ou encore, quand l'ouvrage est imparfait, « impropre à sa destination », parce qu'il lui manque un élément constitutif ou d'équipement, ou que cet élément n'est pas assez performant.

Pour respecter les règles de l'art, il faut donc être un professionnel accompli, connaissant bien les usages du métier. Encore que l'ancienneté, la continuité, la généralité, la notoriété d'une pratique ne constituent pas forcément les critères du « bon usage » (la « bonne pratique » disent les anglais), qui impliquent la maîtrise de l'art. Ainsi, l'inadéquation d'un ouvrage, ou son manque de performance, sont des notions qui dépassent la seule référence aux pratiques du métier.

C'est la raison pour laquelle la normalisation se développe et que l'on confond souvent règles de l'art et normes techniques.

On ne peut pourtant le faire entièrement. Les normes enregistrent des techniques nouvelles devenues courantes, mais la jurisprudence n'en considère pas moins qu'une technique ancienne qui a fait ses preuves, moins performante mais plus économique, reste conforme aux règles de l'art. Et c'est l'intérêt des règles de l'art. Non obligatoirement écrites, elles sont toujours actuelles et adaptables à tous les ouvrages

Tout ça pour expliquer que le respect des normes ne suffit pas toujours à celui des règles de l'art ; et qu'un bon produit, une bonne technique, se doivent de dépasser autant que faire se peut les critères normalisés, ce qui implique toutefois de bien les connaître. C'est l'objet de l'information suivante qui expose les principales normes et règles professionnelles (celles-ci représentant l'étape préalable à une normalisation), à utiliser pour l'exécution des travaux de finition des constructions, en y distinguant le référentiel produits et le référentiel travaux.

Au-delà de cette information sur les textes établis par les filières industrielles concernées, le lecteur pourra se reporter à la série des Normes de Secteur Produits de peinture « NS P » diffusées sur ce site pour une approche plus complète des règles de l'art, et qui au-delà ont valeur de référentiel pour les prescripteurs, utilisateurs finaux, ou fournisseurs de services liés à la fabrication, à la commercialisation et/ou à l'emploi des produits vendus à l'enseigne concernée d'ALLIOS.

RÉFÉRENCES NORMATIVES

PRODUITS

NF EN ISO 4618 Peintures et vernis – Termes et définitions

Cette norme internationale remplace en grande partie la norme française homologuée NF T 36-001 pour les termes qu'elle reprend de celle-ci. Les définitions non reprises restent valables en France, notamment celle de la « bonne tenue ».

NF T 36-005 Peintures et vernis – Caractérisation des produits de peinture

Cette norme établit les caractéristiques générales des produits de peinture, c'est-à-dire des produits se définissant conformément à la norme NF EN ISO 4618. Leur caractérisation se fonde sur la nature chimique des liants des produits considérés. Elle ne rend pas compte des performances des systèmes réalisés avec ces produits, mais elle permet de caractériser leur aptitude à l'emploi en respectant les critères spécifiques de chacun d'entre eux.

FD T 30-805 Guide relatif aux produits de peinture utilisés dans les travaux de peinture du bâtiment

Ce guide a pour objet d'informer l'utilisateur sur le choix des produits de peinture en fonction de la localisation du support et de leur mise en œuvre.

Il présente les fonctions des produits et systèmes utilisés dans les travaux d'apprêt et de finition (l'aptitude à remplir ces fonctions est définie dans les spécifications ci-après).

Il convient de remarquer que contrairement à une interprétation trop répandue, qui voudrait que d'une façon générale, les peintures « ne fonctionnent pas », ce document (qui n'est pas nouveau) établit que de nombreux produits et systèmes peuvent avoir, à l'initiative de celui qui les conçoit et les commercialise, des fonctions importantes vis-à-vis de la durabilité et de la destination de l'ouvrage de construction dans lequel ils sont incorporés .

Autrement dit, les produits concernés peuvent être des « produits de construction », qui devraient être marqués CE si la norme européenne harmonisée correspondant avait été établie selon la Directive DPC 89/106/CEE.

NF EN 1062-1 Peintures et vernis – Produits de peinture et systèmes de revêtement pour maçonnerie et béton extérieurs. Partie 1 : Classification

Il s'agit d'un document générique de description et de classification des produits et revêtements à base de liant organique ou autres : silicate, ciment, chaux hydraulique, etc..., faite pour perdurer en tant que tel. Ses critères ne visent pas que les applications sur maçonneries verticales extérieures (ou intérieures si les critères sont appropriés), mais aussi inclinés, jusqu'à l'horizontale, qu'il s'agisse de la protection, de la préservation, ou de la seule décoration (systèmes classés E0, V0, W0, A0) des ouvrages de construction (bâtiment ou génie civil).

XP T 34-722 Peintures et vernis – Produits de peinture et systèmes de revêtement pour maçonnerie et béton extérieurs – Adaptation des revêtements de façade à la nouvelle classification européenne

Ce document permet de relier NF EN 1062-1 ainsi que les différentes parties qui s'y rattachent, aux anciennes normes de spécifications de peintures et produits assimilés pour la construction (bâtiment et génie civil) utilisés en extérieur sur maçonnerie et béton, en particulier selon l'ancienne norme expérimentale P 84-403.

NF EN 1504-2 Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton – Définitions, prescriptions, maîtrise de la qualité et évaluation de la conformité – Partie 2 : Systèmes de protection de surface pour béton

Ce document donne les prescriptions d'identification et de performance des produits et systèmes devant être utilisés pour la protection de surface du béton des ouvrages de construction (bâtiment ou génie civil). Les méthodes de protection de surface traitées dans le document visent les systèmes de peinture suivants :

- imprégnation hydrophobe,
- imprégnation,
- revêtement.

Le document établit les conditions du marquage CE des produits. Les modalités d'application du document pour son utilisation dans le domaine du génie civil sont données dans le Guide d'Application GA P 18-902 (2005).

FD T 30-808 Peintures et vernis pour le bâtiment – Guide relatif aux produits et systèmes de peinture pour façades – Revêtements minéraux, revêtement organiques.

Ce document présente des critères de choix entre produits de peinture pur revêtements minéraux ou organiques, en fonction des supports admissibles, en vue de travaux de peintures de façades.

Il établit que tous les produits et systèmes de peinture, minéraux et organiques, anciennement définis par les normes NF T 30-800 pour les peintures microporeuses, NF T 30-700 pour les revêtements plastiques épais, et XP T 34-720 pour les revêtements semi-épais, normes qui ont été remplacées par les normes NF EN 1062-1 et XP T 34-722 (cf. ci-dessus), relèvent désormais pour leur mise en œuvre de la seule norme NF DTU 59.1 ;

Les normes NF DTU 59.1 et NF DTU 59.2 doivent être révisées en conséquence (révision INEA), avec intégration de la seconde dans la première.

NF EN 13300 Peintures et vernis – Produits de peinture et systèmes de peinture en phase aqueuse pour murs et plafonds intérieurs

Ce document définit un modèle général de classification des produits de peinture et des systèmes de revêtement en phase aqueuse pour la décoration et la protection, à l'intérieur, des murs et plafonds des ouvrages de construction. Pour les produits en phase solvant, il y a lieu de se référer à la norme NF EN 1062-1.

NF T 30-608 Enduits de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs

Il s'agit d'une norme générique révisant l'ancienne norme NF T 30-608 qui ne traitait que des produits pour travaux en intérieur alors que l'enduisage en travaux extérieurs était déjà visé dans le DTU 59.1 par référence à la norme NF T 36-005.

NF EN 15824 Spécifications pour enduits de maçonnerie organiques extérieurs et intérieurs

Il s'agit d'une norme européenne harmonisée en vue du marquage CE des enduits de préparation ou de parements organiques (liants à base de polymères fortement chargés), applicables sur maçonnerie, à savoir :

- en extérieur : enduits de parement plastiques ou enduits préparatoires et/ou décoratifs pour la protection contre l'incendie (réaction au feu) et contre l'humidité des ouvrages de construction,
- en intérieur : enduits préparatoires et/ou décoratifs pour la protection contre l'incendie (réaction au feu), ou les mêmes qu'en extérieur lorsque leurs critères sont appropriés

NF EN 927 (Série) Peintures et vernis – Produits et systèmes de peinture pour le bois en extérieur

Cette série de normes définit les caractéristiques des revêtements de peinture à employer sur subjectiles en bois massif.

NF EN 12944 (Série) Peintures et vernis – Anticorrosion des structures en acier par système de peinture

Cette série de normes définit les caractéristiques des revêtements de peinture à employer pour protéger de la corrosion les subjectiles en acier.

TRAVAUX

1) Normes

NF P 74-201 (Réf. DTU 59.1) Peinture – Marchés privés – Travaux de peinture des bâtiments

Ce document définit les conditions d'exécution des travaux de peinture et produits connexes (enduits préparatoires et/ou décoratifs, peintures proprement dites et revêtement semi-épais, vernis, lasures, préparations assimilées de produits spéciaux, hydrofuges de surface) à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments.

Il s'applique aux travaux neufs sur tous subjectiles (travaux de finition des ouvrages de construction), mais aussi aux travaux de décoration sur subjectiles courants.

Il s'applique également aux travaux de rénovation sur anciens fonds, et peut servir de référence pour les travaux d'entretien et les travaux sur ouvrages de génie civil.

Le document propose des clauses administratives spéciales pour les marchés privés.

Ce document va être révisé sous la dénomination NF DTU 59.1.

NF P 74-202 (Réf. DTU 59.2) Travaux de bâtiment – Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques

Ce document définit les spécifications techniques et administratives des travaux pour la réalisation des parements plastiques extérieurs (la dénomination « revêtement plastique extérieur » a été choisie par opposition aux revêtements en films minces réalisés à partir de peintures) sur béton et enduits à base de liants hydrauliques.

Selon NF EN 1062-1 et sa norme d'adaptation XP T 34-722 qui ont remplacé l'ancienne norme française NF T 30-700 définissant les produits objet du document les revêtements plastiques épais sont devenus dans la norme NF T 36-005 des revêtements de peinture épais (toujours « RPE », et ils vont donc être intégrés à la future norme NF DTU 59.1.

La norme NF P 74-202 (DTU 59.2) sera alors supprimée.

NF P 74-203 (Réf. DTU 59.3) Travaux de bâtiment – Peinture de sols

Ce document définit les conditions techniques et administratives d'exécution des travaux de peinture de sols et le choix des produits à utiliser. Il s'applique aux ouvrages de bâtiment mais peut aussi servir de référence pour des ouvrages de génie civil (parkings, ouvrages sportifs, etc...).

NF DTU 42.1 Travaux de bâtiment – Réfection des façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères

Ce document définit les conditions techniques et administratives des travaux de réfection de façades avec des revêtements souples d'imperméabilité, en rénovation, ou le cas échéant en travaux neufs (réfection de livraison).

Ces revêtements sont aujourd'hui décrits dans la norme de classification NF EN 1062-1 et sa norme d'adaptation XP T 34-722 qui permet de définir leurs caractéristiques en relation avec les anciennes normes XP P 84-401 à 403 devenues obsolètes. Ces deux nouvelles normes s'appliquent aux ouvrages de bâtiment comme de génie civil, et la nouvelle norme NF DTU 42.1 précise que le document peut servir aussi de référence pour ces derniers.

Outre la référence à la norme générale de classification NF EN 1062-1, le nouveau DTU mentionne, dans sa sous-partie 2 « Critères généraux des matériaux », les normes spécifiques de produits à prendre en compte, et notamment :

- NF EN 1504-2 pour les revêtements de protection des structures en béton,
- NF EN 15824 pour les enduits de maçonnerie organiques.

Il intègre par ailleurs les anciennes Règles professionnelles « Réfection de façades en mortier de plâtre type parisien »,

Les autres normes de base à prendre en compte concernent,

- les systèmes de peinture pour revêtements extérieurs de façades des constructions à ossature bois ; ce marché très particulier est normalisé par les documents suivants :
 - NF P 21-204/DTU 31.2 (en révision),
 - NF P 65-210/DTU 41.2.
- les systèmes de peinture pour revêtements de sols coulés à base de résine de synthèse ; ce marché de niche, spécifique des locaux intérieurs soumis à des sollicitations usuelles de trafic et d'activités humaines (charges < 10 kN/m² ou concentrées) est normalisé par le document suivant :
 - NF DTU 54.1 (il ne s'applique pas aux peintures pouvant aller jusqu'à 1 mm d'épaisseur qui relèvent du DTU 59.3, ce dernier pouvant aussi s'appliquer aux peintures plus épaisses, tels que les revêtements autolissants jusqu'à 3 mm).

2) Règles professionnelles

Règles et recommandations « Revêtements de sols en résines synthétiques » (SNFORES).

Ce document se définit comme un code de bonne pratique pour la réalisation de sols en résines synthétiques. Son domaine d'application est beaucoup plus large que celui du DTU 54.1. Il vise les revêtements en intérieur comme en extérieur, et sur de nombreux supports (dont ceux à base de liant bitumineux, non visés dans les DTU 54.1 ou 59.3).

Mise en peinture des bétons de génie civil (LCPC/1999)

Règles professionnelles pour l'entretien et la rénovation des ETICS (UPPF/SFJF)

3) Compléments

Série des normes NS P (Normes de Secteur – Produits de peinture, cf. ci-après :

- documents techniques de base, référence DTB,
- documents techniques de caractérisation, référence DTC,
- documents techniques d'emploi, référence DTE.

REPertoire

NORMES DE SECTEUR – PRODUITS DE PEINTURES – SERIE NS P

Code de classement	Date d'édition	Titre
DTE 001	octobre 2010	Normalisation nationale ou internationale, et normalisation de secteur (document technique de base)
DTB 002	octobre 2010	Conditions générales de commercialisation des produits (document technique de base)
DTB 003	octobre 2010	Qualification d'aptitude à l'usage, assurabilité des produits et systèmes de revêtements (document technique de base)
DTB 004	octobre 2010	Assistance à la vente des revêtements (document technique de base)
DTB 005	octobre 2010	Garantie et assurance des revêtements de peinture (document technique de base)
DTx 006	octobre 2010	<i>Document supprimé – Codification disponible</i>
DTB 007	octobre 2010	Marché privé – Cahier spécifique – Cahier des clauses administratives particulières applicables à des travaux de bâtiment faisant l'objet d'un marché de construction globale (document technique de base)
DTB 008	octobre 2010	Contrats d'assurance souscrits auprès de sociétés de courtage – Organisation des services avec l'assureur et l'assuré (document technique de base)
DTC 009	octobre 2010	Peintures et vernis – Détermination de la concentration en composés organiques volatils des produits de peinture et de la concentration résultant de leurs émissions dans l'air intérieur (document technique de caractérisation)
DTE 010	octobre 2010	Techniques de bâtiment – Revêtements extérieurs de façades par enduits de peinture composites d'isolation thermique – Parties 1-1 (CCT), 1-2 (CCP), 2 (C2C)

REPERTOIRE
NORMES DE SECTEUR – PRODUITS DE PEINTURE – SERIE NS P
classement par concepts

Concepts-clés	Normes concernées
Air intérieur	NS P DTC 009
Aptitude à l'emploi	NS P DTB 003
Aptitude à l'usage	NS P DTB 003
Armature	NS P DTE 010-1-2
Assurabilité	NS P DTB 003
Assurances	NS P DTB 005/DTB 008
Assurances pour compte	NS P DTB 005
Bâtiment	NS P DTE 010
Bonne tenue	NS P DTB 005
Calcul	NS P DTC 009
Cahier des Charges (et Clauses Spéciales)	NS P DTB 003/DTE 010
Caractérisation	NS P DTC 009
Chantier de construction	NS P DTB 007
Choix du système	NS P DTE 010-1-2
Concentration	NS P DTB 009
Concentration d'exposition	NS P DTB 009
Conditions d'emploi	NS P DTE 010-1-1
Conditions générales d'emploi	NS P DTB 002
Conditions générales de vente	NS P DTB 002
Conditions spécifiques d'emploi	NS PC 01-002
Construction globale	NS P DTB 007
Contractance générale	NS P DTB 007
Contrôle de réception	NS P DTE 010-1-1
Contrôle de production en usine	NS P DTB 003
Courtiers d'assurance	NS P DTB 008
Décapage	NS P DTB 005
Déclaration d'ouverture de chantier	NS P DTB 004
Décoration	NS P DTB 005
Désordres à caractère esthétique	NS P DTB 005
Détermination	NS P DTC 009
Devoir de conseil	NS P DTB 005
Directive produits de construction «DPC»	NS P DTB 003
Dispositif de fixation	NS P DTE 010-1-2
Documents Interprétatifs «DIs»	NS P DTB 003
Document technique d'emploi (DTE)	NS P DTB 003
Domages intermédiaires	NS P DTB 005
Durabilité conventionnelle	NS P DTB 002/DTB 003/DTB 005
Durée de vie	NS P DTB 002
Eléments constitutifs	NS P DTB 005
Elément de construction	NS P DTB 002
Eléments d'équipement	NS P DTB 005
Emission	NS P DTC 009
Enduit au mortier	NS P DTE 010-1-2
Enduit de peinture	NS P DTE 010
Enduit mince	NS P DTE 010-1-1
Enquête technique	NS P DTB 003
Entretien	NS P DTB 002
Entretien périodique	NS P DTB 002

document élaboré par un groupe industriel fabricant de produits de construction et de décoration,
édité par son Centre de recherche et d'expertise pour chaque organisation concernée
ICT chemin de la Buzine 13011 MARSEILLE - FRANCE

Concepts-clés	Normes concernées
EPERS	NS P DTB 005
Essais	NS P DTE 010-1-1
Essais de type	NS P DTB 003
Etude préalable	NS P DTB 005
Evaluation de conformité	NS P DTE 010-1-2
Evaluation technique d'emploi	NS P DTB 003/DTE 010-1-2
Façade	NS P DTE 010
Feuille de qualification interne (FQI)	NS P DTB 003
Feuillet signalétique (de chantier)	NS P DTB 002/DTB 004
Fiche descriptive produit (FDP)	NS P DTB 002/DTB 003
Fiche d'identification	NS P DTB 002/ DTB 004
Fiche d'information système (FIS)	NS P DTB 003
Fiche générale système (FGS)	NS P DTB 003
Garantie	NS P DTB 002
Garantie de bon fonctionnement	NS P DTB 005
Garantie de parfait achèvement	NS P DTB 005
Garantie des produits	NS P DTB 005
Gestion de contrats d'assurance	NS P DTB 008
Information chantier	NS P DTB 004
Information préalable	NS P DTB 004
Isolant thermique	NS P DTE 010-1-2
Isolation thermique par l'extérieur	NS P DTE 010-1-1
Marché de travaux	NS P DTB 007
Marquage CE	NS P DTB 002
Matière organique	NS P DTB 009
Mur - manteau	NS P DTE 010
Norme	NS P DTB 001
Norme européenne	NS P DTB 001
Norme française	NS P DTB 001
Norme internationale	NS P DTB 001
Norme de secteur	NS P DTB 001
Obligation de renseignement	NS P DTB 005
Peinture à rôle esthétique	NS P DTB 005
Police dommages-ouvrages	NS P DTB 005
Produit accessoire	NS P DTE 010-1-2
Produit de construction	NS P DTB 002/DTB 003/DTB 005
Produits de peinture	NS P DTC 009
Protection	NS P DTB 005
Protection des façades	NS P DTE 010
Qualification	NS P DTB 003
Reconnaissance préalable	NS P DTB 004/DTB 005
Recueil d'information	NS P DTB 004
Règles de l'art	NS P DTB 005
Responsabilité	NS P DTB 002
Responsabilité contractuelle	NS P DTB 005
Responsabilité décennale	NS P DTB 005
Responsabilité et garantie légales	NS P DTB 005
Responsabilité quasi-délictuelle	NS P DTB 005

document élaboré par un groupe industriel fabricant de produits de construction et de décoration,
édité par son Centre de recherche et d'expertise pour chaque organisation concernée
ICT chemin de la Buzine 13011 MARSEILLE - FRANCE

Concepts-clés	Normes concernées
Revêtement extérieur de façades	NS P DTE 010
Revêtement de protection	NS P DTE 010
Support	NS P DTE 010-1-1
Système de revêtement	NS P DTE 010-1-2/2
Techniques courantes	NS P DTB 005
Techniques non courantes	NS P DTB 005
Teneur	NS P DTC 009
Usages professionnels	NS P DTB 005
Vice caché	NS P DTB 005